

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 237

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, M. Bazin, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Cinieri,  
Mme Corneloup, Mme D'Intorni, M. Meyer Habib, M. Hetzel, Mme Louwagie, Mme Petex-Levet,  
M. Portier, M. Ray, Mme Serre, Mme Tabarot, Mme Valentin, M. Vermorel-Marques et  
M. Thiériot

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 8° Un bilan des reports d'investissement ou de délais de livraison des équipements mentionnés au 2°. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le financement des équipements et matériels prévus par la loi de programmation militaire peut avoir, par effet de domino, le report d'autres investissements nécessaires à la bonne marche des armées.

C'est notamment la crainte dans la Marine nationale pour les frégates et patrouilleurs déjà programmés.

Cet amendement vise à connaître tous les ans les reports d'investissement ou de délais de livraisons engendrés par la faiblesse du financement de la loi de programmation militaire.